

Année de césure

Mobilité internationale, bénévolat, stage sous convention, entrepreneuriat... l'année de césure se vit différemment selon chaque étudiant. L'essentiel est de bien préparer son projet !

Faire une année de césure, c'est prendre le temps de murir son projet professionnel. S'il le souhaite, l'ICP peut accompagner l'étudiant durant cette période : point sur le projet professionnel avec des spécialistes de l'insertion professionnelle ou sur le projet d'études avec des enseignants.

Durant l'année de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant à l'ICP et bénéficie donc de ses avantages. L'année de césure écoulée, il reprend ses études dans la formation ou le cursus choisi (dans le respect du calendrier d'inscription).

L'expérience conduite pendant cette période peut être inscrite dans le supplément au diplôme : un plus pour le CV !

L'année de césure, une opportunité pour :

- Effectuer un stage sous convention
- Avoir un emploi
- Faire un service civique ou du bénévolat
- Partir en séjour à l'étranger
- Se lancer dans l'entrepreneuriat...

Qui peut faire une année de césure ?

Les étudiants ICP en cours de cycle. L'année de césure ne peut être effectuée qu'à la fin de la L2 ou du M1.

Pour quelle durée ?

Une année universitaire

Droit d'inscription

460 € de droit d'inscription + 217 € de cotisation Sécurité Sociale

Calendrier

Mars

Demander un dossier de candidature au secrétariat de sa faculté

Entre le 15 mars et le 15 mai	Dépôt du dossier
Sous un mois après réception du dossier complet	Réponse des facultés
A partir de Juillet	Si le dossier est accepté, inscription en année de césure auprès du secrétariat universitaire de l'ICP après l'obtention du devis auprès des Facultés

Une année de césure diplômante en mission à l'international ?

Découvrez le [DU Solidarités internationales](#), un partenariat entre Intercordia et l'ICP, accessible quel que soit votre niveau universitaire.

INFORMATION PARCOURSUP

Nous sommes navrés des dysfonctionnements qui persistent. N'hésitez pas à vous reconnecter régulièrement sur la plateforme ; les mises à jour de Parcoursup continuent et nous sommes en contact régulier avec le ministère

Vous pouvez par ailleurs nous contacter en message privé sur les réseaux sociaux ou par mail :

- s.bounzeki@icp.fr pour la licence histoire-science-po, LEA et Info-com
- m.six@icp.fr pour la licence de droit et la licence de sciences sociales et économiques

Pensez bien à préciser votre nom dans le corps de votre message.

Notre équipe est à votre écoute.